

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU ROCHER-PERCÉ**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DE LA
MRC DU ROCHER-PERCÉ TENUE LE JEUDI 18 JUILLET 2019, 13 H, À LA
SALLE DE CONFÉRENCE DE LA MRC DU ROCHER-PERCÉ SITUÉE AU
129, BOULEVARD RENÉ-LÉVESQUE OUEST, À CHANDLER, SOUS LA
PRÉSIDENTE DE LA PRÉFÈTE, MADAME NADIA MINASSIAN, ET À
LAQUELLE SONT PRÉSENTS :**

M ^{me} Cathy Poirier, mairesse	Ville de Percé
M. Patrick Lebreux, maire suppléant	Mun. de Ste-Thérèse-de-Gaspé
M. Léopold Briand, maire suppléant	Ville de Grande-Rivière
M. Henri Grenier, maire	Mun. de Port-Daniel-Gascons

Ainsi que le personnel de la MRC du Rocher-Percé :

M. Mario Grenier, directeur général
M^{me} Christine Roussy, directrice générale adj. / secrétaire-trésorière adj. & aménagiste

Est absente :

M^{me} Louissette Langlois, maire Ville de Chandler

OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Après vérification du quorum, la séance est ouverte à 13 h par madame Nadia Minassian, préfète. Madame Christine Roussy, directrice générale adjointe / secrétaire-trésorière adjointe & aménagiste, agit à titre de secrétaire d'assemblée

19-07-152-E

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT que la préfète, madame Nadia Minassian, procède à la lecture de l'ordre du jour;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de madame Cathy Poirier, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que le conseil de la MRC adopte, par la présente, l'ordre du jour.

19-07-153-E

**EMBAUCHE DE MONSIEUR FRANÇOIS BOUCHARD À TITRE DE PRÉPOSÉ
À L'ENTRETIEN DES BÂTIMENTS**

CONSIDÉRANT que le candidat répond aux exigences de ce poste;

CONSIDÉRANT l'analyse effectuée par le comité de sélection par une évaluation d'entrevue;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur Henri Grenier, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que le conseil de la MRC du Rocher-Percé autorise l'embauche de monsieur François Bouchard, à titre de préposé à l'entretien des bâtiments, soit à compter du 12 août 2019, et ce, au taux horaire de 23 \$.

19-07-154-E

**FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES (FDT) – DÉPÔT ET
ADOPTION DES RAPPORTS D'ACTIVITÉS POUR 2016-2019**

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'entente avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, dans le cadre du Fonds de développement des territoires (FDT), la MRC est tenue :

- ▶ de produire et d'adopter une mise à jour du rapport d'activités pour la période du 1^{er} avril 2016 au 31 mars 2017, tel que prévu aux articles 20 et 21 de l'entente;

- ▶ de produire et d'adopter une mise à jour du rapport d'activités pour la période du 1^{er} avril 2017 au 31 mars 2018, tel que prévu aux articles 20 et 21 de l'entente;
- ▶ de produire et d'adopter une mise à jour du rapport d'activités pour la période du 1^{er} avril 2018 au 31 mars 2019, tel que prévu aux articles 20 et 21 de l'entente;
- ▶ de saisir les données nécessaires aux fins d'évaluation de programme dans le formulaire fourni à cette fin et tel qu'il est prévu à l'article 22;
- ▶ de transmettre les rapports au ministre et de les déposer sur le site Web de la MRC;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur Léopold Briand, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que le conseil de la MRC du Rocher-Percé adopte les rapports du Fonds de développement des territoires, tels qu'ils ont été présentés.

19-07-155-E

FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES (FDT) – ADOPTION DES PRIORITÉS D'INTERVENTION ET DE LA POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

CONSIDÉRANT que la MRC du Rocher-Percé s'est engagée à adopter des priorités annuelles d'intervention et une politique d'investissement commune portant sur la gestion du Fonds de développement des territoires (FDT) de la MRC du Rocher-Percé;

CONSIDÉRANT que ladite politique inclut les éléments de l'entente relative au Fonds de développement des territoires avec le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

CONSIDÉRANT que la réception d'une partie de l'enveloppe du Fonds de développement des territoires est conditionnelle à l'adoption et la publication des priorités annuelles d'intervention, le tout conformément à l'article 19 de l'entente;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur Patrick Lebreux, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT**:

- ▶ que le conseil de la MRC du Rocher-Percé approuve et adopte les priorités annuelles et la Politique d'investissement de la MRC pour 2019—2020;
- ▶ que les priorités d'intervention et ladite politique fassent partie intégrante du procès-verbal et qu'elles soient annexées au livre des délibérations portant la mention ANNEXE 2019-07-001.

19-07-156-E

ÉLABORATION DES SCÉNARIOS FINANCIERS RELATIVEMENT À L'OPTIMISATION DES SERVICES INCENDIE – OCTROI DE CONTRAT POUR LES SERVICES PROFESSIONNELS

CONSIDÉRANT que la MRC du Rocher-Percé a procédé à un appel d'offres sur invitation, et ce, afin d'effectuer une analyse de divers scénarios financiers visant la mise en commun d'une partie ou de l'ensemble de l'offre municipale en sécurité incendie ;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de cet appel d'offres, une seule entreprise a déposé une soumission conforme dans les délais requis ;

CONSIDÉRANT que le résultat de la soumission, soit de RCGT, au montant de 53 117,93 \$, taxes incluses, est conforme ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur Patrick Lebreux, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que le conseil de la MRC du Rocher-Percé :

- ▶ octroie le contrat pour les services professionnels à la firme RCGT au montant de 53 117,93 \$, taxes incluses, et un taux horaire pour les activités facultatives au montant de 258,69 \$, taxes incluses, le tout conditionnel à ce que la MRC reçoive la subvention demandée au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation ;
- ▶ mandate le directeur général à signer, pour et au nom de la MRC du Rocher-Percé, le contrat avec le soumissionnaire retenu

19-07-157-E

LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur proposition de monsieur Léopold Briand, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** par les membres présents que la séance soit et est levée à 13 h 25.

Nadia Minassian
Préfète

Mario Grenier
Directeur général & sec.-trésorier